



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 MARS 2025**

**Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT-SEPT MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 14 MARS 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, Mme Marielle MERMOUD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Florian GIBIER.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Jean-Luc MATTEL (donne pouvoir à Mme Marielle MERMOUD), M. Michel BOUVARD (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS** : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : CESSION ET SORTIE D'INVENTAIRE D'UN VEHICULE**

**DEL2025-43**

**Rapporteur : François BARBIER**

Le véhicule RENAULT MASTER, immatriculé 8049 YX 74 a été cédé pour destruction le 04/03/2025 à la SAS CAROSSERIE NICOUD LOUVIER.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider la cession de ce véhicule à la SAS CAROSSERIE NICOUD LOUVIER, en vue de sa destruction.

Dans le cadre du suivi de l'inventaire communal, il convient également de sortir ce véhicule de l'actif de la commune.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

<b>Pour : 12</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à la cession du véhicule RENAULT MASTER, immatriculé 8049 YX 74 à la SAS CAROSSERIE NICOUD LOUVIER, en vue de sa destruction.

- **DE SORTIR** de l'actif de la commune le bien cédé, désigné ci-dessous :

<b>N° INVENTAIRE</b>	<b>COMPTE D'ACQUISITION</b>	<b>ANNEE D'ORIGINE</b>	<b>DESIGNATION DU BIEN</b>	<b>VALEUR INITIALE</b>
VEH8049YX74	21828	2007	VEHICULE - RENAULT Master Minibus 9 places - 8049YX74	22 339,18 €



En Mairie, le 27 mars 2025  
Le secrétaire de séance,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le

En Mairie, le 27 mars 2025  
Le Maire,  
François BARBIER